

Avis de la tenue d'une assemblée publique de consultation

1. Lors de sa séance du 10 janvier 2023, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil a adopté le projet de règlement décrit ci-après :

- *Projet de Règlement VL-2023-813 modifiant le Règlement 01-4501 sur le zonage, afin d'ajouter des dispositions relatives aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour encadrer la modification d'un bâtiment principal construit avant 1940 ou possédant une valeur patrimoniale potentielle ou reconnue, situé à l'extérieur d'un site du patrimoine (tous les districts).*

Ce projet de règlement concerne tout le territoire de l'arrondissement.

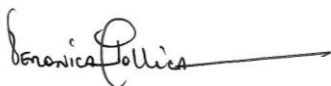
Les dispositions de ce projet de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

2. Une assemblée publique de consultation à propos de ce projet de règlement aura lieu le 7 février 2023 à 19 h, dans la salle du conseil de l'arrondissement, 300, rue Saint-Charles Ouest, Longueuil.

3. Au cours de cette assemblée, celui par l'intermédiaire duquel elle est tenue, expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

4. Une copie de ce règlement peut être consultée à l'adresse Internet suivante : <http://www3.longueuil.quebec/fr/reglements-arrondissements> ou en faisant une demande à l'adresse courriel greffe.vl@longueuil.quebec. Pour information : 450 463-7013.

Longueuil, le 25 janvier 2023.



Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil